



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Montant des pensions

Question écrite n° 13302

Texte de la question

M Jean-Marie Demange attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur les conditions de ressources du conjoint survivant âgé de plus de cinquante-cinq ans, qui sont parfois très faibles. Il lui demande s'il envisage de relever la limite des droits propres et dérivés auxquels peuvent prétendre les conjoints survivants, jusqu'à ce qu'elle atteigne au moins le montant minimal de pension du régime général de la sécurité sociale.

Texte de la réponse

Reponse. - Sensible à la situation des personnes veuves, le Gouvernement, tenant compte des perspectives financières du régime général d'assurance vieillesse, examine la possibilité d'améliorer la réglementation sur les conditions d'attribution des pensions de réversion.

Données clés

Auteur : [M. Demange Jean-Marie](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13302

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 1989, page 2318